

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D082

OBJET :
14. ACTIVITÉS
PÉRISCOLAIRES.
MODIFICATION DU
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 20.06.2024

ID : 059-215904004-20240613-2024D082-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 juin 2014, le conseil municipal a instauré un règlement intérieur sur les activités périscolaires. Ce dernier a été modifié par délibérations du 25 juin 2015, du 6 juillet 2017, du 28 juin 2018 et du 16 juin 2022.

Cependant, certains points nécessitent d'être actualisés, notamment le prépaiement des activités périscolaires ainsi que les obligations de réservations entre le 10 et le 25 de chaque mois. Une surfacturation sera appliquée en cas de non réservation.

Ces nouvelles applications seront applicables dès la rentrée prochaine.

Règlementairement, il appartient à l'assemblée de mettre à jour le règlement intérieur, dont un exemplaire est annexé à la délibération.

L'assemblée, à la majorité (28 pour, 1 contre : Julien LAPIERRE), entérine le projet de modification du règlement intérieur, et ce à compter de la rentrée prochaine.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.